



LA NATION

Bimensuel de la Ligue vaudoise fondé en 1931

SI QUA FATA SINANT

Fr. 3.50 / Abonnement annuel: 80.- / étudiants: 35.-

Urgence et confusion

La Commission de politique de sécurité du Conseil national a accepté, le 24 janvier 2023, le texte suivant: «La déclaration de non-réexportation devient caduque s'il est établi que la réexportation du matériel de guerre vers l'Ukraine est liée à la guerre russo-ukrainienne.»¹ Son objectif est d'ajouter un troisième alinéa à l'article 18 de la loi sur le matériel de guerre (LMG). Ce dernier porte déjà officiellement le nom de «Lex Ukraine». Son but explicite est d'autoriser les pays ayant acheté des armes suisses – Piranhas, Mowag ou munitions pour char Guépard – à les réexporter vers l'Ukraine bien qu'ils aient signé une «déclaration de non-réexportation» vers des pays en guerre. Voici pour le fond.

A suivre la Commission, cette réforme devra être déclarée «urgente». Concrètement, cela signifie qu'elle sera certes soumise au référendum facultatif, mais qu'elle entrera de toute façon en vigueur avant l'éventuelle votation. En cas de refus du peuple, elle devra être abrogée dans l'année qui suit le vote du Parlement.

Un référendum ne servira à rien. Avant que les délais de récolte des signatures et du vote populaire ne soient passés, la livraison sera intervenue et les obus auront été tirés. On voterait proprement dans le vide. Certes, en cas de

refus, la loi retrouvera sa teneur originelle. Mais le mal aura été fait et la neutralité sera un peu plus amochée.

En acceptant une telle loi, l'objectif des Chambres ne sera pas de modifier la LMG de manière générale, et par ricochet notre politique globale d'armement, mais d'autoriser la livraison indirecte d'armes à l'Ukraine. Nous écrivons bien «autoriser». En votant cette loi, le parlement prendrait une décision. Il trancherait une situation précise, «dans un cas individuel et concret», selon la formule consacrée. Son objectif est de lever un obstacle identifié, local et délimité. Il n'est pas ici de faire une loi «générale et abstraite», ce qui est proprement son travail, mais de peser concrètement dans un combat militaire en se substituant au Conseil fédéral. Il s'agit ni plus ni moins que de pousser le Parlement à faire acte de gouvernement, non de législateur.

Certes, nous ne portons pas à la séparation des pouvoirs législatif et exécutif un attachement absolu. En revanche nous y voyons un facteur d'ordre et de clarté. L'un de ses avantages est de définir – terme qui signifie aussi limiter –

les compétences de chacun et de rendre l'action politique prévisible dans le long terme.

La loi sur le matériel de guerre traite d'un domaine particulièrement sensible. Son application impose de prendre en compte tant l'approvisionnement de l'armée que notre politique économique. Le domaine de l'armement, ses contrats, ses commissions et ses affaires compensatoires autorisent à mener une diplomatie industrielle autant qu'à monnayer du renseignement.

Il implique de conserver une vue d'ensemble, autant à l'interne que sur le plan extérieur. Par définition, c'est au gouvernement, et à lui seul, qu'il appartient de conduire cette politique.

La démocratie parlementaire met sur la tête des députés la triple responsabilité de la représentation des intérêts, de la représentation des opinions et de l'action législative. C'est déjà considérable. Lorsqu'elle intervient sous la forme choisie pour la Lex Ukraine, la clause d'urgence ajoute une couche supplémentaire et brouille un peu plus les frontières.

Le cas de cette initiative parlementaire est symptomatique. Non seulement parce

qu'il verrait le Parlement prendre une décision concrète relevant de l'exécutif, mais aussi parce qu'il pourvoit son action d'une sorte de légitimité romantique.

La loi dit que l'urgence se déclare. Mais en l'occurrence, on l'invoque de manière incantatoire. Dans les derniers mois, les partisans de la livraison n'ont pas fait autre chose. Celui qui propose de recourir à la clause d'urgence a déjà un coup d'avance. Il force son adversaire à contester l'urgence avant de s'en prendre au fond. Et contester l'urgence, c'est nier «au nom d'un juridisme mal placé» les malheurs effroyables causés par cette guerre. L'urgence force l'indécis à soutenir la proposition en déplaçant le débat sur le plan d'une sorte de morale de l'action.

Il y aura toujours une bonne raison d'invoquer l'urgence. Et le pire est que nous nous y habituons. Après l'urgence sanitaire, l'urgence climatique et l'urgence éolienne, voici l'urgence dans le commerce des armes. Et à chaque fois, c'est un peu de la démocratie directe qui disparaît.

Félicien Monnier

¹ Initiative parlementaire 23.401, Modification de la loi sur le matériel de guerre – Lex Ukraine.

Imposition individuelle des familles: problèmes pratiques

Le projet du Conseil fédéral d'imposer individuellement les membres d'un couple marié est fondamentalement erroné en termes sociétaux et fiscaux. Il ne résout pas le problème de la discrimination fiscale induite par le mariage¹.

Ce projet présente aussi des problèmes pratiques démesurés et une charge bureaucratique disproportionnée.

Par exemple, si un couple acquiert un logement commun, il faudra déterminer avec précision quel conjoint aura apporté quel montant et s'il a effectué un prêt, rémunéré ou non, ou une donation à l'autre époux. Si l'un des conjoints a seul financé l'acquisition du logement, la valeur locative lui sera-elle imposée à lui seul, alors que l'autre conjoint occupe gratuitement ce logement? Il faudra encore vérifier chaque année que les rapports n'ont pas évolué selon les travaux, renouvellement d'hypothèque et amortissement effectués. Le rapport du Conseil fédéral est nettement plus disert sur le traitement actuel de ces questions que pour le traitement futur envisagé...

Les tribunaux et les avocats connaissent d'expérience la difficulté de liquider le régime matrimonial lors d'un divorce. Les contribuables pourront désormais s'y égarer chaque année.

Par ailleurs, au lieu de considérer chaque famille comme un seul contribuable, le fisc devra en traiter deux, soit 1,7 million de dossiers fiscaux supplémentaires selon le Conseil fédéral. La réforme, pour être conséquente, devrait de plus permettre aux enfants, qui sont aussi des individus avec des droits fondamentaux protégés par des conventions internationales, de remplir une déclaration fiscale, sans tenir compte des moyens de leurs parents.

La complexité de l'imposition individuelle de chaque époux imposera donc l'engagement de nouveaux fonctionnaires, comme l'augmentation des tracasseries administratives pour les contribuables mariés. Il est piquant que ce soit le PLR qui plaide pour cette solution, alors que la lutte contre la bureaucratie est son cheval de bataille.

Jusqu'au bout de la logique

Une imposition individuelle conséquente, soit faisant entièrement fi de la communauté familiale et des solidarités qu'elle entraîne, impliquerait d'appliquer ce principe dans d'autres domaines administratifs. L'époux qui a renoncé à travailler pour s'occuper du foyer devrait alors se voir octroyer les subsides pour contribuable modeste et l'aide sociale, même si son épouse est directrice générale d'une régie publique.

A la retraite, chaque époux devrait recevoir une rente AVS selon ses cotisations, alors que le projet se garde de toucher au principe de la rente de couple qui désavantage encore les couples mariés par rapport aux concubins.

A la charge des cantons

L'impôt fédéral direct est perçu par les autorités fiscales cantonales sur mandat de l'Administration fédérale des contributions. Le projet du Conseil fédéral prévoit d'imposer aux cantons l'imposition individuelle pour leurs impôts également, alors qu'aucun ne la pratique aujourd'hui. Ce seront

donc les administrations cantonales qui supporteront la charge bureaucratique induite par le projet fédéral.

Il est choquant que le rapport du Conseil fédéral ne s'intéresse pas à chiffrer ce coût de perception qui sera sans doute élevé, d'une part par l'explosion du nombre de contribuables et d'autre part par la complexité du contrôle des relations financières entre époux, qui auront désormais un impact fiscal important.

Olivier Klunge

¹ Cf notre article dans *La Nation*, n° 2218, 13.01.2023.

Les concubins ne sont pas discriminés

Les progressistes reprochent au système du splitting ou du double barème¹ de favoriser certains couples mariés avec des revenus asymétriques par rapport aux concubins dans une situation analogue. Cependant, pour les divorcés et les concubins, le conjoint versant une contribution d'entretien la déduit de ses revenus imposables et l'autre époux l'ajoute. Ainsi, le conjoint avec les revenus les plus élevés voit son revenu imposable diminué, lis-

sant la progressivité de l'impôt avec un effet similaire au splitting.

D'ailleurs, les couples séparés de corps ou de fait peuvent également déduire fiscalement cette contribution d'entretien. Il serait inéquitable que seuls les couples mariés et non séparés ne puissent pas tenir compte fiscalement des charges de la vie commune.

O.K.

¹ Cf notre article dans *La Nation*, n° 2219, 27.01.2023.

Une urbaine à la campagne

Bonjour Abigail, Segourney et Audrey-Marilyne,

Il faut que je vous dise: overstressée, hyperbookée, limite burn-out, à cause des brainstormings de notre board chief executive manager drivant notre business plan, j'ai décidé de me ressourcer à la campagne. La campagne, je la connais bien: j'ai visionné dans mon loft plusieurs power points à son sujet et vu deux reportages sur *Arte*. Convaincue de ses vertus écolo-thérapeutiques, avec un *little zen touch* bienvenu, je m'y suis rendue.

Une expérience stupéfiante. Figurez-vous qu'ils ont là-bas des petits trains rouges et blancs absolument adorables; comme à Eurodisney. Ils relient un hameau à un autre. A l'intérieur, un spectacle inouï: des gens qui se parlent, au lieu de consulter leur smartphone avec des écouteurs dans les oreilles ou

des tablettes leur apprenant en temps réel ce que le Prince Harry pense de sa belle-sœur. Ces gens se parlent, comme il y a deux siècles! Vous vous rendez compte?

Intriguée, je suis descendue à un arrêt qu'ils appellent «une gare» et j'ai suivi l'une de ces passagères parlantes. Elle s'est rendue au *Shop*, a acheté une sorte de *muffin*, qu'ils appellent là-bas «un petit pain au lait» au prix de 1.10 SFR (plus d'un \$). Et elle a payé – tenez-vous bien! – avec des pièces en métal, comme au Moyen Age. Je me demande si elle sait ce qu'est une *Master Card* et un code PIN.

J'ai oublié de vous dire que j'avais emmené *Darling* avec moi, mon caniche, mon chéri, dûment shampouiné, bigoudiné et coiffé d'un adorable ruban rose, qui accentuait heureusement son doux regard antiséciste. A la sortie du *Shop*, nous sommes partis tous les deux

à l'aventure, dans la nature sauvage, pour la préservation de laquelle j'ai versé plusieurs \$ l'année dernière.

Alors, mes amies, il faut que je vous le dise: la campagne est admirablement végétalisée. Elle est pleine d'herbes, d'arbres, de buissons, de haies, de ronces et d'orties. Superbe. Sur ce plan-là, nos urbanistes sont très en retard. Il y a bien quelques pierres et gadoues ici et là. Résiduelles. *Darling* gambadait comme un fou, sautillait, jappait. Il a d'ailleurs fait le buzz sur Twitter et a récolté soixante-quatre *like*, plus que la bourrique du rez-de-chaussée (vous voyez à qui je pense) pour son troisième mariage.

Nous marchions, *Darling* et moi, gais comme des lynx, insouciant. Nous avons soudain vu une bâtisse étrange, allongée, au milieu des épicéas. Mon Smartphone m'a signalé que ça s'appelait une ferme. Nous nous approchons à pas de loup réintroduit, humbles, humanistes et solidaires, quand soudain, une sorte de monstre sorti de l'Enfer se rue sur *Darling*, les babines retroussées, montrant ses dents xénophobes avec des rugissements dignes de *Jurassic Park*, voire d'*Avatar* ou de *Star Wars*.

Heureusement, la bête immonde, visiblement fasciste, était retenue par un collier équipé d'une chaîne, qui limitait son aire de nuisance. *Darling* et moi avons eu une pensée émue en songeant à la statue que nous avions barbouillée récemment au centre-ville, pour protester contre les chaînes de l'esclavage d'il y a trois siècles.

Alors que nous nous apprêtions à méditer sur ce thème urgent, un être d'une grande vulgarité est apparu à la porte de la bâtisse. Un mâle occidental blafard, habillé de tissus élimés, qui auraient fait fondre en larmes Giorgio Armani, Christian Dior et Karl Lagerfeld, tenant à la main une sorte de gros bâton terminé par trois pointes métalliques recourbées. J'ai appris sur mon

IPad que ça s'appelle une fourche. J'ai bien ri: c'est comme une fourchette à dessert, mais en plus grand. Les gens de la campagne sont étonnants.

En l'occurrence, cet individu était visiblement très méchant, voire populiste. Il s'est mis à rugir, avec un regard discriminant envers *Darling*:

«Qu'est-ce que vous foutez là?»

Ne perdant rien de mon urbanité, malgré le fait que *Darling* était visé par une approche spéciste indigne du XXI^e siècle, j'ai répété à ce campagnard les articles de la dernière déclaration des Nations Unies, votée à une majorité que je ne me suis pas gênée de lui rappeler, concernant les droits de circulation, de déplacement et d'établissement des créatures peuplant notre planète, incluant la sauvegarde de leurs intérêts, tant matériels que spirituels. J'ai insisté sur la jurisprudence internationale en la matière.

L'individu nous a regardés, *Darling* et moi, avec des yeux hagards, weinsteiniens, des yeux de violeur colonialiste climato-sceptique patriarcal. Presque des yeux de Trump. Il a poussé un cri révoltant de populisme:

«Foutez-moi le camp!»

Darling et moi avons riposté par une zen attitude. Empreinte d'empathie, de solidarité, de fraternité, d'humanisme durable et renouvelable, j'ai médité dans la position du lotus arthritique et conclu que ces créatures campagnardes avaient le droit de vivre, au nom de la biodiversité. Comme les punaises de lit et les rats d'égout protégés par la mairie de Strasbourg.

Mais est-ce une raison suffisante pour mettre trois de ces campagnards au Conseil fédéral?

J'ouvre le débat et vous la bye-bye belle.

Gwendolyn Bolomey

A propos d'épidémies

Relisant divers textes de Pouchkine inconnus du public francophone, j'ai trouvé deux extraits de son journal de 1831, qui parlent notamment du goût très modéré qu'ont toujours eu les peuples pour les quarantaines, et de la pratique constante de la взятка (corruption), en Russie comme ailleurs, qui ne choquait plus personne en 1831 (et plus tard)... En voici quelques extraits:

A fin 1826, je discutais souvent avec un étudiant (...) qui me dit: «Le cholera-morbus est arrivé à nos frontières et dans cinq ans il sera chez nous.» Sur le choléra, je n'avais que d'obscures notions, bien qu'en 1822 une vieille princesse moldave, passant de la pâleur à la rougeur, fût morte de cette maladie en ma présence. Cet étudiant m'expliqua que le choléra est une épidémie, qui aux Indes infecte non seulement les gens, mais les animaux et les plantes, qu'elle s'étend en une zone qui remonte les rivières, et que selon certains, elle est causée par des fruits pourris, etc. (...).

Cinq ans après, j'étais à Moscou, et des obligations domestiques exigèrent ma présence urgente dans mes terres de Nijnigorod. Avant mon départ, Viadzemsky me montra une lettre (...): on lui écrivait au sujet du choléra, qui avait traversé le gouvernement d'Astrakhan et celui de Saratov. Il était clair qu'il ne manquerait pas celui de Nijnigorod (quant à Moscou, on ne s'en souciait pas encore). Je partis avec l'indifférence que je tenais de mes contacts avec les Asiates. Ils ne craignent pas la peste, se reposant sur le destin et sur les précautions usuelles, et pour moi, le choléra était à la peste ce que l'élégie est au dithyrambe (...).

En route, je rencontrai une foraine, chassée par le choléra. La pauvre! Elle fuyait comme une voleuse, laissant tomber la moitié de ses marchandises, sans avoir eu le temps de faire ses comptes (...).

A peine arrivé, j'apprends qu'autour de moi les campagnes sont encerclées, que l'on organise des quarantaines. Le peuple murmure, ne comprenant pas la stricte force majeure, et préfère le mal de l'incertitude et du mystère à cette restriction inhabituelle. Des ré-

voltes éclatent çà et là (...). Soudain, le 2 octobre, je reçois la nouvelle que le choléra est à Moscou. La crainte m'atteignit (...). Je me mis aussitôt en route au galop. Ayant parcouru 20 verstes, mon cocher s'arrête: une barrière! Quelques moujiks avec des gourdins montaient la garde au bord d'un gué. Je les interrogeai. Ni eux ni moi ne comprenions bien pourquoi on les avait postés là munis de gourdins, avec ordre de ne laisser passer personne. Je leur démontrai que, vraisemblablement, une quarantaine était organisée quelque part, et que moi, si je ne passais pas aujourd'hui, je passerais demain, et pour preuve, je leur offris un rouble d'argent. Les moujiks furent convaincus, me laissèrent passer et me souhaitèrent longue vie.

Pour l'instant, on a supposé que le choléra était contagieux comme la peste, donc les quarantaines étaient un mal nécessaire. Mais comme on a vite remarqué qu'il circule dans l'air, la quarantaine devrait être aussitôt annulée. On ne peut encercler soudain seize gouvernements, et les quarantaines ne sont pas suffisamment renforcées par une chaîne, la force militaire, essence même du moyen d'oppression et cause du mécontentement général. Nous nous souvenons que les Turcs préfèrent la peste aux quarantaines. L'an dernier, elles ont fait cesser toute industrie, barré tous les transports, ruiné les entrepreneurs et les transporteurs, anéanti les revenus des paysans et des propriétaires, et c'est tout juste si ces seize gouvernements ne se sont pas révoltés.

Les abus sont inséparables des quarantaines imposées, que ne comprennent ni ceux chargés de les exécuter, ni le peuple. Supprimez les quarantaines, le peuple ne niera pas l'existence de l'épidémie, commencera à prendre des mesures de précautions et aura recours aux soignants et aux autorités; mais pour l'heure, tant que les quarantaines sont là, on préfère le moindre mal à un pire, et le peuple s'inquiètera plus de son approvisionnement, de la misère menaçante et de la faim, que d'une maladie inconnue, dont les symptômes ressemblent à un empoisonnement.

Elisabeth Santschi

Mehdi-Emmanuel

Mehdi est un prénom arabe qui signifie «homme guidé par Dieu»; le sens d'Emmanuel, d'origine hébraïque, est «Dieu avec nous». Ces noms résument l'itinéraire spirituel de Mehdi-Emmanuel Djaadi, comédien formé à Valence et à Lausanne. Seul en scène, sans décor, son spectacle raconte, sous le titre contestable de *Coming out*, sa conversion de l'islam au catholicisme, en passant par le protestantisme. Trois récentes représentations au Centre culturel des Terreaux ont fait salle comble.

Mehdi-Emmanuel est en quête de Dieu depuis son enfance de musulman fervent dans la banlieue de Saint-Etienne. Sa personnalité dégage un charisme exceptionnel qui crée un contact immédiat avec le public qu'il se plaît à faire rire ou à bousculer. Son talent d'acteur trace à grands traits des caricatures parfois cruelles mais toujours bienveillantes de chrétiens typés, de l'évangélique évaporé au catho tradi versaillais raidi dans ses certitudes.

Le spectacle est ponctué de quatre moments d'émotion intense, quand la religion est prise au sérieux: Mehdi-Emmanuel prend le micro et psalmodie en arabe l'appel du muezzin; le

public retient son souffle devant la noblesse rugueuse de ce chant. Ensuite, il nous parle de la Bible offerte par un pasteur, et lit un lumineux passage de l'Evangile de saint Marc. Une retraite à l'abbaye cistercienne de Sept-Fonts lui fait découvrir la splendeur de la liturgie et du chant grégorien: en illustration, il nous livre un *Salve Regina*, contemplatif et apaisant. Le spectacle s'achève au jour du mariage de Mehdi-Emmanuel. Le père a accepté la conversion de son fils, il est présent à la célébration, mais il exprime sa crainte: «Mehdi, j'ai peur que tu ailles en Enfer.»

Jean-Blaise Rochat

LA NATION

Rédaction
Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier

Edition
Ligue vaudoise
Pl. Grand-Saint-Jean 1 / 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

courrier@ligue-vaudoise.ch

www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

Qui doit changer de mentalité?

Trois membres du Conseil synodal, organe exécutif de l'Eglise évangélique réformée vaudoise, ont démissionné et partiront en août. Un autre membre, aujourd'hui remplacé, était déjà parti il y a peu. Qu'est-ce qui ne fonctionne pas? Plusieurs explications sont invoquées, en plus des soucis de santé de l'un ou de l'autre: une charge de travail excessive; un pouvoir de décision insuffisant; une opposition trop systématique du Synode; un manque de professionnels dans les cadres; des moyens insuffisants.

L'agence de presse *Protestinfo* a publié, dans *24 heures* du 28 janvier, un article intitulé «Qui pour diriger l'Eglise évangélique réformée vaudoise?» Parmi les personnes interrogées, le pasteur Xavier Paillard, ancien président du Conseil synodal, met en cause le blocage du Synode, écho du blocage de maints pasteurs et paroissiens: «Tant que les mentalités ne changeront pas, toute personne accédant au Conseil synodal

sera mise en échec dès qu'elle essaiera d'assumer ses responsabilités.»

«Il faut changer les mentalités», cette formule standard des réformateurs expéditifs n'est pas dénuée de prétention. Elle signifie que le Conseil synodal sait ce qu'il faut faire et que le Synode l'en empêche parce qu'il ne comprend rien. C'est un peu facile: la formule dénie d'emblée toute pertinence à l'argumentation des opposants, sous-entendant que celle-ci procède d'une mentalité dépassée et de critères obsolètes.

De l'avis de Mme Laurence Kohli, «la plus jeune des délégués au Synode», l'épuisement des conseillers synodaux prouve que «d'importants changements sont à effectuer dans le modèle de gouvernance de l'EERV». Quelques mots

précisant la nature de ces «importants changements» n'auraient pas été de trop et nous éviteraient de supposer le pire: s'agit-il pour elle d'augmenter ou

On ne peut gouverner durablement contre le peuple, même si l'on pense qu'il a tort.

de réduire les compétences du Conseil synodal? celles du Synode? celles des conseils paroissiaux? celles des régions¹? Les offices et services centraux de l'Eglise doivent-ils être étendus? maintenus? réduits? Les «ressources humaines» doivent-elles dépendre d'un professionnel, même agnostique, ou d'un pasteur expérimenté? Les relations avec la Fédération des Eglises protestantes de Suisse doivent-elles renforcer? Ou l'Eglise vaudoise doit-elle mieux y défendre son autonomie lors de décisions théologiques ou politiques? Etc.

Le pasteur Vincent Guyaz, vice-président du Conseil synodal, constate que le peuple de l'Eglise ne s'intéresse guère à ce genre de débats: «Cela suscite évidemment quelques préoccupations, mais [...] ces problèmes n'intéressent pas nos membres au premier chef car ils ont surtout à cœur de faire vivre la mission et que tout se passe bien dans leur paroisse respective.» M. Guyaz pose bien notre problème: entre la vie religieuse actuelle,

claudicante et souvent décevante, mais réelle, et un «modèle de gouvernance» théorique, lequel doit inspirer et diriger l'autre? Faut-il partir de la réalité paroissiale, avec les mentalités qu'elle inspire et entretient, ou tout changer en adoptant hardiment un modèle de gestion moderne, centralisé, spécialisé, en adéquation avec le monde actuel, censément plus simple et plus efficace, mobile (on dit plutôt *agile*, aujourd'hui) plutôt qu'enraciné?

En réponse à la même question, il y a déjà plus de vingt ans, la grande mutation «Eglise à venir» optait pour le second terme de l'alternative. Cette modernisation structurelle prévoyait même, dans sa première version, la suppression de la personnalité juridique des paroisses. Elle substituait, à l'équilibre de l'organisation presbytéro-synodale, un système entrepreneurial, plus rationnel

mais aussi, par la force des choses, plus autoritaire. Vingt ans après, le système n'est toujours pas entré dans les mentalités.

On peut incriminer tous les blocages passésistes qu'on veut. Il reste que c'est encore dans le cadre des paroisses, et parfois des régions, que l'Evangile se vit au quotidien, que les relations, à l'intérieur de l'Eglise, entre l'Eglise et la société ainsi qu'entre les confessions chrétiennes, se nouent le plus naturellement et le plus efficacement. C'est aussi à travers elles que la plupart des initiatives de l'Eglise se réalisent. Même si elles ne sont plus ce qu'elles étaient, les paroisses restent les cellules de base de l'Eglise.

Le Conseil synodal devrait reconnaître que les membres récalcitrants du Synode, dont nous sommes, ne désirent pas le moins du monde affaiblir le pouvoir exécutif, mais uniquement protéger et renforcer, améliorer aussi – nous pensons notamment au statut incertain des régions – ce qui existe, et qui, face au tourbillon menaçant des idéologies contraires, reste un gage de continuité.

On ne peut gouverner durablement contre le peuple, même si l'on pense qu'il a tort. On ne peut continuer à vouloir fourguer un «modèle de gouvernance» à des paroisses et à des fidèles qui n'en veulent pas. Ce sont les réformateurs qui doivent changer de mentalité. Et c'est cela que devront prendre en compte aussi bien les candidats aux trois postes vacants du Conseil synodal que ceux qui les éliront dans un mois.

Olivier Delacrétaz

¹ Le récent rapport, retiré, du Conseil synodal sur la gouvernance affirmait la nature fédérative des relations entre les paroisses et leur région. Il ne précisait pas, toutefois, si le mouvement fédérateur provenait des paroisses, se réunissant en région en cas de besoin, ou si les paroisses étaient une fédération procédant d'un pouvoir régional et soumise à lui.

Occident express 109

Les Françaises connaissent les noms des pièces de boucher. C'est un plaisir trop rare de les entendre commander avec circonspection de la bavette d'aloï, du paleron ou de la macreuse. Nous ignorons tout cela de l'autre côté du lac Léman, où l'on commande du cou de porc, et non de l'échine. Les femmes serbes, autant que les Suisses, ignorent tout des secrets plaisirs du lexique de boucherie. De leur côté, les bouchers ignorent tout du découpage. J'ai demandé l'autre jour des côtelettes d'agneau. Le patron, d'une main décidée, m'a emballé tout un flanc droit d'agneau dans un papier brusquement chiffonné. Il y en avait pour plus de quatre kilos. Il a refusé, avec un agacement incrédule dans la voix, de m'y découper trois ou quatre côtelettes. Tout à l'heure, j'étais assis tout seul au restaurant. A la table d'à côté quatre grands-mères parlaient – de nourriture, de quoi d'autre. C'est en les écoutant que j'ai réalisé à quel point, pour un peuple qui fait si grand cas des plaisirs de la table, on est à court de mots pour les évoquer. Le fromage est dur ou mou. On mange du porc, du bœuf ou du veau, haché ou en escalopes mais sans aucune autre précision. On ne trouve ni canard, ni lapin au marché. Et la viande ne peut être servie que trop cuite, toute trace de sang est considérée avec horreur. Le pain est blanc, par définition. Les saucisses sont piquantes, ou pas. Les haricots sont blancs ou rouges. L'endive, le fenouil, la trévis, on n'en trouvera pas. La crème n'est qu'acidulée. Le beurre est rare, on continue de considérer la margarine comme saine. Et puis il n'existe pas ici d'appellation géographique. J'entendais mes petites vieilles parler fromage. L'une d'elles évoquait avec gourmandise un fromage grillé du sud-est de la Serbie, «un peu comme du katchkaval», ce qui en Serbie désigne quasiment tout fromage à pâte dure mais qui vient de l'italien *caciocavallo*. Son amie lui rétorquait que c'était

«comme celui que j'ai mangé au Monténégro», sans pouvoir le nommer. Elles étaient propres sur elles, des grands-mères urbaines et heureuses de papoter au restaurant. Mais elles trahissaient sans le vouloir l'énorme, l'abyssale ignorance que cinquante ans de communisme ont imposé à un peuple tout entier. En radiant la propriété privée, les communistes ont du même coup industrialisé et rendue anonyme toute la production agro-alimentaire. Le vin n'était plus un traminet d'Istrie, ou un prokupats de Negotin mais un blanc ou un rouge de telle ou telle coopérative d'Etat – imbuvable en plus de cela, alors que les rives du Danube ont produit des nectars durant des siècles et s'y remettent fort heureusement avec beaucoup de succès. Lorsqu'on commande de la hampe ou du rond de tranche, on perpétue sans y réfléchir des siècles de savoirs et de pratiques accumulés. Les grands-mères de ces grands-mères savaient, sans aucun doute, distinguer tout cela bien mieux que leurs lointains rejets qui aujourd'hui cherchent leurs mots. Elles font pour leurs propres rejets des repas copieux et accueillants mais, il faut bien le constater, terriblement répétitifs et dénués de toute originalité. C'est d'autant plus regrettable que la Serbie est un paradis pour toute production alimentaire, sa terre est grasse, son climat tempéré et ses coteaux idéalement ensoleillés. J'écoutais avec tendresse mes quatre voisins lorsque le garçon, un gaillard dans la soixantaine qui a servi le Maréchal Tito, est arrivé à ma table, un sourire complice aux lèvres. Et devant mes yeux émerveillés il a déposé sur la table la meilleure île flottante de la ville. On l'appelle ici *chnénoklé*, de l'allemand *Schnee Nockerl*. Je ne viens dans ce restaurant que pour ce dessert. C'est une petite vieille du quartier qui en fournit chaque jour un plat entier. Tout est encore possible.

David Laufer

Craintes

Des tensions internes de l'Eglise, on peut craindre deux conséquences. La première serait l'apparition, dans les rangs du Synode, d'une tendance hyperparlementariste visant à priver le Conseil synodal de toute autonomie et à soumettre la moindre de ses décisions au vote du «législatif».

Il se pourrait aussi que certaines paroisses se dirigent vers une sorte d'autosuffisance paroissiale, en tenant pour rien le rôle propre de l'Eglise cantonale, avec les risques de sectarisme et de renfermement sur soi-même que cela comporte.

D.

Entretiens du mercredi

Prochains rendez-vous:

15 février: **Relâches, pas d'Entretiens**

22 février: **Les menaces du cyberspace et comment s'en protéger au quotidien**
Avec M. Kilian Cuhe, chef d'équipe en charge de la sensibilisation cyber (*Cybersecurity Awareness*) au sein de l'Armée suisse, municipal à Pomy.

1^{er} mars: **Pas d'Entretiens**

Place du Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne, à 20h.
www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

L'Europe, terre des nations

Suivant l'historien Gabriel Martinez-Gros, lui-même inspiré par le sage musulman Ibn Khaldûn, les empires naissent de la complémentarité de tribus bédouines, solidaires et agressives, avec des populations nombreuses cultivant des terres fertiles telles que la Mésopotamie ou la vallée du Nil. Une dialectique favorable à l'empire se met en place, liant une élite combattante aux sédentaires désarmés soumis à l'impôt.

Selon Martinez-Gros, il n'existe que trois vrais empires: l'Empire romain, l'Empire chinois et l'Empire islamique. L'Empire perse des Darius, Cyrus et Xerxès les préfigure. L'Empire d'Alexandre ne dure que dix ans. L'Empire ottoman et l'Empire moghol des Indes sont des rejets de l'Empire islamique.

Un empire véritable doit satisfaire plusieurs conditions: la spécialisation ethnique des fonctions militaires et productives y est acquise; il vit plusieurs siècles, autour d'une capitale très peuplée qui concentre la richesse, Rome, Pékin, Bagdad; il rassemble la plus grande partie de la population du monde connu; il n'a pas de rival à sa taille tout proche, il fixe lui-même ses

frontières, son *limes*. Les empires finissants entraînent après eux une religion nouvelle; celle-ci prétend satisfaire sur le plan spirituel les promesses de paix et de bonheur que l'empire décadent et impuissant est incapable de tenir au plan temporel. L'Empire romain favorise la pénétration du christianisme, l'Empire chinois celle du bouddhisme né en Inde; l'Empire islamique, certes musulman à l'origine, fait triompher la variante sunnite aux dépens du chiisme.

Après la chute de l'Empire romain, l'Europe a un destin exceptionnel. Elle n'obéit en aucune façon aux schémas khaldûniens. Ne proposant aucun dessein impérial durable, elle s'arrête à l'étape des *royaumes combattants* de l'historiographie chinoise, à celle du choc de hordes se disputant la création d'un empire à partir d'un espace agricole très peuplé, à conquérir et à soumettre fiscalement. En Europe, les royaumes barbares germaniques se partagent les restes de l'Empire romain: les Saxons dans l'actuelle Angleterre, les Bataves en Hollande, les Suèves au Portugal, les Wisigoths en Espagne, les Ostrogoths et les Lombards en Italie, les Francs et les Bur-

gondes en France, les Alamans en Allemagne et en Suisse. Ces peuples combattent les Romains, puis leur vendent la force nécessaire à la survie de l'Empire; ils se romanisent, se convertissent à l'hérésie arienne puis au catholicisme. L'empire n'a plus de capitale temporelle: Rome règne sur le plan spirituel.

En 800, le pape nomme Charlemagne « empereur des Romains », mais l'empire carolingien fragile prend fin en 924. Le Saint-Empire romain germanique lui succède, né en 962, agrégat d'innombrables principautés, difficilement gouvernable. Dans les siècles qui suivent, l'Europe s'organise grâce d'une part aux moines et à l'Église catholique, aux aristocraties locales d'autre part. Les nations européennes se dessinent et se consolident. Chacune d'entre elles aura un jour des vellétés impériales. Une maîtrise accrue de la cartographie et de l'art de la navigation leur donnera le pouvoir de découvrir et de dominer le monde. C'est d'abord l'Empire portugais, né en 1415, qui décline dès le 4 août 1578 quand Sébastien 1^{er} meurt à la bataille des Trois Rois, vaincu par les Marocains. Ensuite paraît l'Empire – où le soleil ne se couche jamais – de Charles Quint, roi des Espagnes, empereur romain germanique. Épuisé par un règne de 39 années, ce dernier abdique en 1558 au profit de son frère Ferdinand et transmet ses possessions à son fils Philippe II. La France connaîtra brièvement la tentation impériale sous Napoléon 1^{er} (11 ans) et Napoléon III (18 ans); l'Angleterre formera un véritable empire quand la reine Victoria reçoit en 1876 le titre d'impératrice des Indes. D'autres nations sont également sources d'empires plus ou moins éten-

dues et durables: l'Allemagne (II^e et III^e Reich), l'Autriche, la Hongrie, la Russie dès Ivan IV le Terrible.

Ce qui distingue l'Europe des trois empires reconnus comme tels par Martinez-Gros, c'est non seulement son expression politique d'origine barbare puis nationale, mais aussi la maîtrise d'un savoir scientifique, technique et militaire unique au monde. Dès le Moyen-Âge, puis à la Renaissance, les sages de diverses nations exploitent les ressources intellectuelles de l'Antiquité grecque, que les moines ont préservées. Ils élaborent des connaissances fondées sur l'exercice de la raison, ouvert aux questions et aux objections (Thomas d'Aquin), et sur les mathématiques (de Galilée à Newton), pour en arriver, grâce à l'invention de la machine à vapeur par James Watt, à maîtriser les sources d'énergie, ce qui assurera la domination industrielle et militaire de l'Europe.

Du point de vue militaire, l'Europe ne connaît pas la distinction bédouine / sédentaires. Chaque nation recrute ses soldats dans ses provinces en y adjoignant certes quelques mercenaires... suisses entre autres. Avec la Révolution française commence l'ère de la conscription. En échange du droit de dire son mot sous un régime démocratique, tout citoyen est astreint au service militaire. La démocratie se montre belliqueuse. Des armées énormes sont constituées et les nations européennes finissent pas se détruire entre elles, sans que cette tragédie n'ait interrompu pour l'instant la domination occidentale exercée depuis 1989 sous la direction des États-Unis d'Amérique.

Selon Martinez-Gros, il se pourrait que naisse, malgré la résistance opiniâtre des nations, un empire occidental formé par les deux Amériques, l'Union européenne et l'Afrique non musulmane, traînant après lui une nouvelle religion.

Jacques Perrin

Davel à l'Opéra de Lausanne

En création sur la scène de Georgette, le *Davel* écrit par le librettiste René Zahnd et le compositeur Christian Favre est une oeuvre bien réussie. Tout est de qualité: le scénario, le texte, la musique, la mise en scène, le visuel, l'interprétation.

Le scénario évite la platitude de la chronologie en centrant l'action sur les interrogatoires dans le cachot de la Cité; les épisodes marquants de la vie du major sont traités comme des réminiscences (on ne parlait pas encore de flaches-bèques chez nos ancêtres du XVIII^e siècle) ou des rêveries du prisonnier; cela permet d'alterner la noirceur de l'incarcération avec des tableaux plus colorés, à Villmergen ou à Cully, et de revoir en imagination, à plusieurs reprises, le passage de la Belle Inconnue. Le récit reste fidèle à l'histoire, heureusement. M. Matthieu Chenal, le critique de *24 heures*, regrette que les auteurs n'aient pas davantage pris parti et actualisé l'affaire en brochant sur la désobéissance civile; car Davel ne colle pas sa main aux pavés de la Palud et ne joue pas au tennis devant ses juges; on échappe donc à des effets faciles et bêtifiants, le personnage du héros et les faits de l'époque ayant suffisamment de charge émotive et de mystère sans qu'on en rajoute.

Le texte de M. Zahnd est beau parce que ses mots sont simples.

La musique de M. Favre est d'un grand intérêt, à la fois savante et parlante. Savante, car elle joue du rapport avec plusieurs styles, du chromatisme au modal, des élans massifs au contrepoint: on repère au passage quelques fugues rigoureusement construites; et l'orchestration est très subtile. Parlante, car elle se calque sur l'action dramatique et sait nous élever vers le sublime, en particulier dans la scène principale de la Belle Inconnue où la mort – une mort très douce – frôle le jeune Jean Daniel Abraham; c'est un des sommets expressifs de l'oeuvre. D'aucuns regrettent qu'il n'y ait pas assez de tels moments, où la

musique se déploie pour elle-même; il est vrai que le « durchkomponiert », axé sur le dialogue, ne favorise pas l'éclosion du lyrisme et peut créer une certaine lassitude (ressentie peut-être à la fin du I^{er} acte). Mais l'ensemble est de haut vol.

La mise en scène, qui reste sobre, nous offre quelques beaux tableaux, notamment la reproduction vivante de celui de Gleyre! Des diaporamas évoquent les lieux de la vie de Davel, loin du cachot; ils sont souvent très réussis, sous des ciels sombres qui évitent l'impression de voir des chromos.

Les interprètes, tout en dignité, sont à la hauteur de l'histoire et de l'oeuvre. Le rôle du major, constamment sur scène comme jeune homme, comme officier, comme insurgé, comme prisonnier, comme condamné, est écrasant (d'autant plus qu'on lui écrase les doigts dans une étape du supplice) et renversant (d'autant plus qu'on le pend par les pieds dans une autre phase de la question). M. Régis Mengus s'y montre impressionnant. Le rôle de Wattenwyl, qui mène l'interrogatoire avec intelligence et une certaine humanité, est très intéressant, et bien tenu. A l'avenant pour les autres solistes et le chœur; et l'orchestre met bien en valeur les finesses de la partition.

Cet opéra n'aurait pas vu le jour sans M. Vigé, le directeur de notre opéra, un Français! C'est lui qui a imaginé cette création et accompagné les auteurs. Ses relations dans l'Hexagone permettront-elles d'y représenter *Davel*? Le héros vaudois peut-il intéresser les mélomanes d'outre-Jura? L'oeuvre le mérite, et ce serait une belle revanche pour le major que de conquérir la France. Mais on doute que nos voisins puissent vibrer aussi patriotiquement que le public lausannois qui, après avoir applaudi les autres chanteurs, a hué l'excellent ténor incarnant de Crousaz: car c'est lui le traître! *Davel* n'a pas fini de nous passionner...

Jean-François Cavin



Procédures d'exclusion

Vous qui, sur internet, remplissez parfois des formulaires d'inscription ou de commande, vous avez certainement déjà rencontré des *captcha*, ces petits tests censés prouver que vous n'êtes pas un robot. Parfois, cela se résume à une simple case à cocher pour déclarer sur l'honneur que vous n'êtes pas un robot – ce qu'un robot malin pourrait faire, pour peu qu'on lui ait appris à tricher sur son identité. Parfois, il vous est demandé d'inscrire le résultat d'une addition très simple – ce que tous les robots savent faire, mais pas tous les humains.

LE COIN DU RONCHON

La forme la plus évoluée du *captcha*, à notre connaissance, consiste à présenter plusieurs fragments d'images et à demander à l'utilisateur de cocher ceux où on aperçoit, par exemple, un feu de circulation, ou une moto, ou quelque autre objet. Pas sûr qu'un robot y parvienne toujours; ce qui est sûr en revanche,

c'est que les humains n'y parviennent presque jamais du premier coup. Lorsque vous avez dû passer successivement quatre tests psychologiques de reconnaissance de passages piétons avant de voir enfin apparaître le message: « Votre inscription à la soirée de conférence donnée par le haut responsable d'une vaillante institution helvétique a bien été enregistrée! », vous ressentez du soulagement face à la preuve scientifique que vous êtes bien un humain, mais aussi un peu de vexation à l'idée d'être un humain pas très doué en reconnaissance de mobilier urbain. Accessoirement, vous vous demandez si le haut responsable de la vaillante institution helvétique aura lui aussi réussi à s'inscrire.

Et c'est alors que l'idée vous vient: plutôt que d'utiliser les *captcha* pour bloquer les robots qui tentent de s'inscrire à des soirées de conférences, ne pourrait-on pas s'en servir pour trier les humains en fonction de leur quotient intellectuel? Histoire que, lors de cette fameuse soirée, à défaut de rencontrer Wall-E, vous soyez assurés de bavarder avec des gens intéressants...